

28 mars 2014



OUVREZ VOS YEUX

(ouvrez les yeux)



LISTE D'APTITUDE DE C EN B CAPN N°6 DU 7 AU 12 MARS 2014

« Le ministre donne un coup de rabot supplémentaire au volume de promotions »

Les élus **F.O.-DGFIP** de la catégorie B ont siégé, à compter du 7 mars, en CAP Nationale de liste d'aptitude de C en B.

Dans la phase de consultation nous nous sommes interrogés sur l'opportunité de participer à cette CAPN **sans connaître le volume exact de promotion**. Or, la tenue de cette instance impacte le délai de traitement des mutations et nous ne souhaitons pas reporter le mouvement de mutation des cadres B, déjà positionné très tardivement.

Nous avons dénoncé en propos liminaires l'absence de signature du PQM (plan de qualification), les baisses successives du nombre de promotions et les conséquences désastreuses pour les agents de la décision prise par l'administration de ne pas permettre aux promus de C en B de rester dans leur département d'origine.

Pour être tout à fait transparent, nous nous sommes même souvent demandés si nous ne devons pas quitter la séance en laissant l'administration assumer ses décisions. Les éléments chiffrés que vous trouverez ci-dessous vont vous permettre de mieux appréhender notre colère.

Une nouvelle fois les agents des Finances Publiques ont été sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Seulement 998 agents étaient inscrits au projet, le volume de possibilités total de promotions, sous réserve de la signature du plan de qualification pour l'année 2014 étant ramené à 1 024 agents.

Vous trouverez ci-dessous dans le détail le volume des agents figurant sur la page d'appel statutaire et la ventilation des candidatures.

	2013	2014
Agent ayant vocation (plage d'appel statutaire)	31 960	29 536
Agents ayant postulé	10 855	8 387
Agents classés excellents	2 037	1 546

Pour être complet les 8 387 candidats ayant souhaité faire examiner leurs titres ont été classés comme suit après CAPL par leur directeur respectif.

EXCELLENTS	TRES BONS	A REVOIR	AUTRES (H)
1 546	1 637	5 189	15
18,43 %	19,52 %	61,87 %	0,18 %

4 agents classés excellents dans leurs départements et inscrits au projet étaient admissibles au Concours Interne Normal ont fait savoir qu'ils optaient pour la liste d'aptitude et ont été inscrits.

16 agents classés excellents et lauréats du concours interne spécial ont été exclus du projet de liste AVANT SA PARUTION.

66 agents classés excellents dans leur département ont renoncé à leur promotion avant même la parution du projet.

Au final c'est donc **171** agents classés excellents en CAPL selon des potentialités annoncées par la direction générale **qui n'ont pas été inscrits au projet diffusé sur Ulysse le 03 mars.**

Pour un certain nombre d'entre eux, c'était la promotion de la dernière chance, car ils sont retraits.

D'autres figureront sans doute en tête de liste dans leur département l'année prochaine, mais l'administration centrale privilégiant la voix du concours pour les candidats les plus jeunes ils seront vraisemblablement de nouveau écartés au niveau national !!

Cette CAP avait donc pour objet de permettre à agents classés excellents dans leur département et écartés par la Direction Générale, d'être rétablis sur le tableau de promotion mais tout ceci bien sûr dans une enveloppe budgétaire fermée.

Au final nous avons pu faire inscrire **26** agents sur la liste définitive (**1024 promus**).

De l'arbitraire au non-respect des engagements :

Aux termes de l'article 6-3° du décret n°2010-982 du 26 août 2010 peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les agents administratifs et les agents techniques des finances publiques justifiant au 31 décembre de l'année de leur nomination, d'au moins 9 années de service public.

Trop d'agents excellents dans leur département ont été écartés du bénéfice de cette promotion, les uns pour des raisons budgétaires et les autres en raison de leur trop jeune âge.

Dans nos interventions, nous avons vivement dénoncé cette situation, mais la Présidente de la CAP conseille à ces agents d'autres voix d'accès.

Nous avons dénoncé pour une énième fois l'inexactitude des procès-verbaux de CAPL, bon nombre d'entre eux ne sont pas toujours pas signés et beaucoup sont incomplets !!

Les élus **F.O.-DGFIP** ont défendu tous les agents qui leur ont confié leur dossier, mais la faible marge de manœuvre 26 ne nous a pas permis d'obtenir complète satisfaction.

Pour votre totale information :

*Seulement 18 agents promus ont moins de 39 ans.

*L'âge moyen de la promotion se situe à 51 ans.

*L'ancienneté moyenne des promus s'établit à AP1 – 5^{ème} échelon avec une prise de rang en juin 2012.

Au final, les élus **F.O.-DGFIP ont voté contre** la liste proposée par l'administration, ils ont dénoncé sa trop forte sélectivité et ont rappelé leur attachement à la liste d'aptitude comme moyen de recrutement inscrit dans les statuts.

Le tableau de [reclassement de C en B](#) est consultable sur le site.

Règles de gestion – RTA Equipes de renfort du 10 mars 2014

En septembre 2015, Les Echelons Départementaux de Renfort et d'Assistance (EDRA), et les Equipes de Renfort Départementales (ERD) deviennent des Equipes De Renfort (EDR).

Cette réunion technique d'approfondissement présidée par Stéphane COURTIN, sous-directeur de la gestion des personnels et des parcours professionnels avait pour objectif de bâtir le futur statut des Equipes de renfort (EDR).

Cette réunion faisait suite aux décisions actées en avril 2011 par Philippe Rambal au Groupe de travail synthèse règles de gestions.

Toutefois, même si les principes étaient actés par l'administration, pour F.O.-DGFIP il reste encore sur le sujet des points de désaccord majeurs.

Pour F.O.-DGFIP, cette structure doit être basée sur un volontariat et un engagement de mobilité fort de l'agent.



**AVEC
VOUS**

**POUR
VOUS**

**MAIS
PAS
SANS
VOUS**

Pour nous contacter :
fo.drifip971@dgfip.finances.gouv.fr

**Bulletin
d'adhésion**



Nom:..... Prénom:.....
N° Agora:.....Mél:.....
Grade :.....Quotité de temps de travail:.....
Affectation :.....
déclare vouloir adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des
Finances Publiques (F.O. DGFIP).
Fait à....., le.....
Signature